

FILMS EN BRETAGNE

– Charte de fonctionnement de la vie associative –

PREAMBULE

Le projet associatif de Films en Bretagne est construit au fil du temps avec les adhérent.es des quatre collèges du collectif et au rythme des réunions de chacun des collèges.

Les administrateur.trices ont un rôle d'animateur des collèges et structurent la parole et les débats des adhérent.es autour des différents enjeux qui traversent le secteur du cinéma et de l'audiovisuel (au niveau local, régional, national et international).

Seize administrateur.trices (quatre par collège) représentent les adhérent.es au sein du conseil d'administration qui est l'organe de décision du collectif – le conseil d'administration arbitre les priorités et les paramètres de leur mise en œuvre (méthode, temporalité, budget, communication) proposés par le bureau et la direction de Films en Bretagne.

Dans l'objectif d'une consultation suivie et d'une mobilisation accrue des adhérent.es dans la définition des valeurs, des enjeux, des besoins et des actions de Films en Bretagne, il est proposé depuis novembre 2020 de ritualiser les réunions des collèges (régularité des rendez-vous, planification semestrielle, modalités d'animation des réunions, partage des compte-rendu) : les adhérent.es sont invités à partager « ce qui pour eux fait sens », d'en débattre, de participer activement à la définition collective d'une stratégie adaptée aux enjeux, au contexte, aux mutations successives du secteur et de l'écosystème régional.

Les propositions émanant des collèges définissent ainsi les différents arbitrages du conseil d'administration, la conduite générale du projet associatif par le bureau de Films en Bretagne et sa mise en œuvre opérationnelle par l'équipe salariée.

Aux fins de réunir les meilleures conditions d'articulation et de fluidité entre les différentes composantes du corps associatif, il est ainsi proposé une « charte » de fonctionnement de la vie associative.

Il est précisé que l'ensemble de ces modalités de fonctionnement entrent dans un principe d'expérimentation (essai, confirmation ou réajustement) et a pour but, notamment, de permettre une communication interne plus fluide et partagée, et ainsi une communication externe plus cohérente.

PLANIFICATION & DÉROULEMENT DES RÉUNIONS

Réunions des collègues :

Les réunions des collègues sont planifiées semestriellement par chacun des collèges, avec un minimum d'une réunion par trimestre.

La régularité des rendez-vous doit permettre à chacun d'établir un temps de présence et de garantir sa capacité à participer activement aux débats au-delà des questions de disponibilité.

Les dates des réunions sont publiées sur le site de Films en Bretagne afin que l'ensemble des adhérent.es puisse avoir une vue d'ensemble de la vie du collectif.

Les réunions régulières peuvent être organisées en présentiel et/ou en visioconférence.

Chaque collège se réunit au moins une fois en présentiel chaque année.

Le planning des réunions et leur secrétariat (transmission des ordres du jour, établissement et communication des compte-rendu) sont pris en charge par l'équipe salariée de Films en Bretagne, par l'intermédiaire de la personne chargée de l'accompagnement des professionnel.les et de la médiation.

L'ordre du jour et l'animation des réunions sont pris en charge par les administrateur.trices de chaque collège. Les administrateur.trices à fluidifier la prise de parole et à la faire circuler dans l'animation des débats : chaque adhérent.e doit être en mesure de faire entendre sa voix et d'être représenté équitablement au sein de son collège.

L'équipe salariée de Films en Bretagne peut également soumettre des points à aborder, en fonction de l'actualité de l'association, des besoins de consultation et/ou de communication.

Réunions du Bureau et réunion du Conseil d'Administration :

Les réunions du Conseil d'Administration sont planifiées semestriellement par les administrateur.trices à raison d'une séance toutes les 8 semaines, le vendredi après-midi de 14h30 à 17h dans la mesure du possible.

Dans l'objectif d'une « ritualisation » de ce rendez-vous, le bureau se réunit systématiquement la semaine précédant le CA pour préparation de l'ordre du jour avec la direction.

Les dates de réunion du conseil d'administration sont publiées sur le site de Films en Bretagne afin que l'ensemble des adhérent.es puisse avoir une vue d'ensemble de la vie du collectif.

Les réunions régulières peuvent être organisées en présentiel et/ou en visioconférence.

Le conseil d'administration se réunit au moins une fois en présentiel chaque année.

Concernant le déroulement des réunions, l'ordre du jour établi par le bureau est minuté dans l'objectif d'appliquer un principe de coresponsabilité du déroulement de la réunion et de mieux gérer le temps.

Dans la mesure du possible, les points mis à l'ordre du jour du conseil d'administration doivent au préalable avoir été discutés en réunion de collègue (la régularité des réunions des collèges proposée doit faciliter ce processus de travail).

Le planning des réunions et leur secrétariat (transmission des ordres du jour, établissement et communication des compte-rendu) sont pris en charge par la direction de Films en Bretagne.

INFORMATION, COMMUNICATION INTERNE : ORGANISATION ET OUTILS

Réunions des Collèges :

La synthèse des échanges est rédigée par l'équipe salariée de Films en Bretagne et transmise aux administrateur.trices pour validation avant envoi à l'ensemble des adhérent-es du collège concerné par l'équipe salariée de Films en Bretagne.

Ce document fait état de l'ordre du jour et des principaux axes de discussions et décisions du collège.

Il doit être partageable à l'ensemble des adhérent.es et ainsi ne pas impliquer nommément les adhérent.es dans leurs interventions, sauf si cela est pertinent et en accord avec l'adhérent.e concerné.e

Dans un objectif de réactivité et de fluidité de la communication interne, le compte-rendu est validé par l'ensemble des administrateur.trices (deux au minimum en cas d'indisponibilité professionnelle) avant communication à l'ensemble des membres du collège concerné par l'équipe salariée de Films en Bretagne.

La transmission aux adhérent.es se fait dans la mesure du possible dans un délai de 15 jours maximum après la tenue de la réunion.

Les compte-rendu validés par les administrateur.trices, n'ont pas pour objet d'être remis en cause et/ou commentés par les participant-es. Si certain.es adhérent.es, qui n'auraient pas eu l'occasion de participer à la réunion dont est transmis le compte-rendu, souhaitent rediscuter un point ou sa formulation dans la synthèse, ils/elles devront adresser une demande auprès des administrateur.trices de leur collège pour que ce point de discussion puisse être intégré à l'ordre du jour de la réunion suivante.

Les synthèses sont archivées sur l'espace numérique partagé avec l'ensemble des administrateur.trices et transmissibles sur simple demande à l'équipe salariée de Films en Bretagne.

Réunions du bureau et réunion du conseil d'administration :

Le compte-rendu des réunions du conseil d'administration est établi par la direction de Films en Bretagne et adressé au bureau dans la semaine qui suit le CA pour validation avant envoi à l'ensemble des administrateur.trices.

La transmission aux administrateur.trices se fait dans un délai de 15 jours maximum après la tenue de la réunion.

Ce document fait état de l'ordre du jour et des principaux axes de discussions et décisions du conseil d'administration. Il doit être partageable – à l'exception de discussion à caractère confidentiel tenant aux finances de l'association ou impliquant nommément des adhérent.es ou des membres de l'équipe salariée – à l'ensemble des adhérent-es des différents collèges pour information.

Les administrateur.trices ont ainsi la charge de transmettre le compte-rendu du CA aux membres de leur collège par voie numérique systématique, et éventuellement d'en débattre à l'occasion des réunions régulières.

Les compte-rendu validés par le bureau, n'ont pas pour objet d'être remis en cause et/ou commentés par les administrateur.trices ou les adhérent.es. Les personnes qui n'auraient pas eu l'occasion de participer à la réunion dont est transmis le compte-rendu, ou qui souhaitent rediscuter un point ou sa formulation, devront en adresser la demande auprès des administrateur.trices de leur collège pour que ce point de discussion puisse être intégré à l'ordre du jour de la réunion suivante.

Les synthèses sont archivées sur l'espace numérique partagé avec l'ensemble des administrateur.trices et transmissibles sur simple demande à l'équipe salariée de Films en Bretagne.